

**Termes de référence (TDR) pour l'évaluation externe du Projet
« Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des populations
de migrants aux environs de Nador »**

Intitulé du projet	Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des populations de migrants aux environs de Nador
N° de projet	112-003-1004 ZG
Emplacement du projet (lieu / région)	Environs de Nador (Nador-Hoceïma-Berkane)
Porteur de Projet :	Délégation Diocésaine des Migrations (DDM)
Subvention Misereor :	572.000,00 EUR
Période du projet	01 Janvier 2023 - 31 Décembre 2024

1. Contexte et description du projet :

La Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) est une entité du diocèse de l'Église catholique de Tanger au Maroc, créée en juillet 2011 afin de fournir une réponse coordonnée aux problèmes liés au phénomène migratoire dans toute la côte nord du Maroc : zone occidentale (Tanger Tétouan) et zone orientale (Nador- Al-Hoceïma). La défense des droits humains, la lutte contre la stigmatisation et la discrimination de tout genre sont à la base de l'action de la DDM.

La DDM focalise ses efforts dans l'assistance et la protection des migrants en situation de vulnérabilité à partir de la prise en charge médicale, sociale, psychosociale et éducative pour protéger leurs vies des risques à toute genre de violences et leur faciliter l'accès aux différents services psycho sanitaires, sociaux, juridiques et administratifs à travers de la mobilisation des propres migrants et des acteurs concernés, en impliquant la société civile et les différents structures locales et nationales par le biais d'une approche holistique d'accompagnement aux populations migrantes.

Le projet de la DDM s'encadre dans la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile SNIA et dans le cadre d'appui socio psycho- sanitaire signalé dans les conventions signées par le Maroc pour protéger la vie des migrants et leur faciliter l'accès aux droits et l'intégration sociale.

La DDM a une approche humanitaire : soutenir les migrants plus vulnérables et soulager leur souffrance ; de proximité socio- psycho- médical et autonomisation : renforcement des liens de confiance, sensibilisation, accueil, médiation et accompagnement ; et de prévention combinée : développement des liens de

collaboration et de coordination communautaires et renforcement des relations avec les acteurs humanitaires et les autorités locales.

Le projet « Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des populations de migrants aux environs de Nador », vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes, en leur facilitant l'accès à leurs droits fondamentaux au Maroc. notamment sur les villes de Nador, Al Hoceima et Berkane, Pour cela, deux objectifs spécifiques sont définis :

- 1- La prise en charge médicale (soins curatifs et préventifs) et psychosociale des migrants atteints par le projet est assurée.
L'intégration sociale et professionnelle des migrants bénéficiaires du projet est améliorée.

Objectif général :

Le projet contribue à l'amélioration des conditions de vie et de la protection des migrant(e)s dans le nord-est du Maroc.

Objectif 1 : l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) et au soutien psychosocial des migrants atteints par le projet est garanti.

Indicateur 1 : d'ici la fin du projet, les soins de santé de base et la stabilisation psychosociale d'environ 5 000 réfugiés sont assurés, avec une attention particulière pour les femmes enceintes et les mineurs.

(Valeur de base, état mai 2022 : 4.573 personnes issues de l'immigration).

Indicateur 2 : 30 séances de sensibilisation et 36 ateliers psychosociaux sont organisés jusqu'à la fin du projet afin de renforcer la résilience et l'auto-prise en charge des migrants.

Indicateur 3 : Une centaine de migrants bénéficient d'un soutien psychologique (individuel et en groupe), notamment en cas de stress post-traumatique et de ses conséquences.

Indicateur 4 : Une stratégie de prévention et de détection précoce des maladies chez les mineurs de 0 à 14 ans est mise en place.

Objectif 2 : L'intégration sociale et professionnelle des femmes et des enfants est améliorée.

Indicateur 2.1 : Les capacités professionnelles, l'autodétermination et l'autonomie des femmes migrantes participant aux mesures de qualification du projet sont renforcées.

(au total, 8 ateliers professionnels de 3 mois chacun (coiffure, couture))

Indicateur 2.2 : L'accompagnement, le placement et l'intégration des enfants migrants dans les écoles publiques marocaines et les centres d'éducation non formelle sont assurés.

(Base : convention de partenariat de février 2020 avec la Délégation de l'Education Nationale et de Formation)

Population cible :

Le projet s'adresse aux personnes migrantes en situation de vulnérabilité (femmes, enfants, personnes malades, victimes de violence et les relais communautaires). En général, les personnes migrantes, en particulier celles d'origine subsaharienne, ont beaucoup de difficultés à avoir accès à leurs droits plus basiques (accès à l'hébergement, santé ou éducation) au Maroc, et elles sont constamment exposées aux risques des violences, d'abus et de l'exclusion socio-économique.

Parmi l'ensemble la population migrante précédemment décrite, ce projet se focalise sur ceux/elles qui se trouvent dans une situation d'une plus grande vulnérabilité :

Femmes migrantes : Dans le contexte migratoire du Maroc, les femmes constituent un des groupes les plus vulnérables. Elles sont plus exposées aux risques de violence du fait de leur sexe et notamment des violences spécifiques basées sur le genre. Celles qui arrivent au Maroc accompagnées par un ou plusieurs enfants, souffrent de beaucoup de stress en se sentant responsables de ne pas pouvoir assurer la sécurité de leurs enfants, ainsi que leurs besoins fondamentaux, tels que l'alimentation et l'abri. Du côté des femmes enceintes, elles vivent dans des conditions très précaires qui mettent en danger leur vie et celle de leurs enfants. Dans ces situations d'extrême vulnérabilité, elles traînent de graves problèmes psychologiques.

Personnes migrantes malades : elles ont besoin de soins spécifiques au niveau de la santé physique (pathologie chronique et aiguë, handicap, fractures et/ou traumatismes graves, maladies contagieuses) et/ ou à niveau de la santé mentale (trouble psychiatrique). Généralement ces personnes vivent dans des conditions très difficiles qui ne leur permettent pas d'avoir accès aux structures de santé publique, ni à des services basiques d'approvisionnement d'eau, d'assainissement, d'hygiène et d'abris.

Enfants : En règle générale, ils n'ont pas accès à l'éducation à cause de leur « situation » de transit. Souvent, ils souffrent d'un déficit alimentaire qui entraîne des conséquences graves sur leur santé (développement de certaines maladies). Ce déficit nutritionnel et les conditions précaires dans lesquelles ils vivent, peuvent entraîner des conséquences irréversibles pour leur développement physique et psychique. Dans le cas des Mineurs Non Accompagnés c'est important de souligner un manque de réseaux de soutien, de ressources économiques et de protection qui les exposent souvent aux réseaux de traite.

Personnes victimes de violences : Les personnes migrantes en transit sont souvent exposées à des situations de violence et de traumatisme (Violence Basée sur le Genre -VBG-, Violence Sexuelle Basée sur le Genre -VSBG-, torture, traitements dégradants, naufrage, refoulement à chaud ou agressions, entre autres), y inclus les victimes de traite des êtres humains et les potentiels demandeurs d'asile.

Relais communautaires : ils appartiennent au collectif migrant des personnes qui se trouvent dans les campements au niveau des forêts. Ils sont des « leaders » communautaires, légitimés par le reste des migrants. Engagés dans l'accompagnement des migrants, ils font le lien entre les équipes de la DDM et les migrants.

2. Objectif de la mission :

L'objectif général de cet audit externe est de passer en revue l'efficacité des opérations et des processus comptables en vigueur au sein de la DDM et s'assurer de l'utilisation correcte des fonds reçus de MISEREOR et de la transparence des informations comptables et financières.

Périmètre de la mission : L'audit devra couvrir tous les aspects liés à la finance et la comptabilité, comprenant :

1. Contrôler la régularité du système et des opérations comptables du projet et leur conformité avec les dispositions du contrat et les normes nationales
2. Contrôler toutes les opérations financières ayant trait au projet et s'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reporté dans le rapport financier

3. Analyser l'existence, adéquation et efficacité du système de contrôle interne ;
4. Formuler des recommandations en vue de l'amélioration du système de contrôle interne et du système de gestion mis en place par la DDM ;

Etendu de la mission : Le champ d'application de l'audit est limité à une période de 24 mois allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, à hauteur d'un audit chaque semestre.

L'audit devra avoir lieu à **Nador** sur des jours ouvrables en concertation avec la DDM.

Résultats attendus : L'auditeur devra remettre un rapport d'audit dans lequel il doit :

- expliquer et quantifier toute écriture rectificative et/ou de reclassement ;
- formuler des recommandations pour améliorer le système de contrôle interne, ainsi que la gestion des projets et les procédures.

Aussi, une réunion de clôture avec les responsables de la DDM et le personnel en charge de la comptabilité sera organisée afin de discuter des remarques, résultats de l'audit, et des recommandations proposées de façon semestrielle après chacun des audits.

Calendrier : L'auditeur doit réaliser un audit pour chaque semestre selon le calendrier indicatif suivant :

Audit Semestre 1 (01 janvier 2023- 30 juin 2023)	Aout/ septembre 2023
Audit Semestre 2 (01 juillet 2023- 31 décembre 2023)	Avant le 30/03/2024
Audit Semestre 3 (01 janvier 2024-30 juin 2024)	Aout/ septembre 2024
Audit Semestre 4 (01 juillet 2024- 31 décembre 2024)	Avant le 30/03/2025

Offres de service : Les offres de service comprendront une offre technique et une offre financière.

L'offre technique devra contenir : - la méthodologie proposée pour l'exécution du travail ; - l'expérience du cabinet/personnel en matière de conduite d'audit des associations et en particulier de projets de coopération internationale, y compris les CV de l'équipe proposée ;

Déroulé de l'audit : Au lancement de la mission, l'auditeur devra solliciter auprès de partenaire tout détail, information ou document nécessaire pour l'exercice de sa mission.

Réunion de cadrage : Une réunion de cadrage sera organisée au début de la mission suivant la signature du contrat.

L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par partenaire des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées

en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations au partenaire de projet.

Mission d'audit : A la fin l'auditeur réalise sa mission de vérification, comme détaillé ci-dessus.

Rapport d'audit : Un rapport d'audit en version initiale sera soumis par l'évaluateur, au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'audit. L'équipe partenaire procédera à une première lecture du rapport initial et apportera ses commentaires que l'évaluateur prendra en compte avant de rendre la version finale de son rapport maximum une semaine après retours/commentaires de partenaires.

Budget :

L'offre financière doit présenter le détail du budget relatif à l'ensemble de la mission en dirhams marocain, en HT et en TTC ainsi que les prix détaillés (honoraires, transports, etc.).

Le budget accordé pour chaque audit semestriel est de 45.000 DH (toutes charges incluses comprenant les transports et logements de l'auditeur sur le lieu de mission)

Dépôt des offres :

Les offres doivent s'envoyer **avant le 23 Juin 2023** à minuit par mail à l'adresse suivante : « coord.pa.ddm@gmail.com » et à « rafddm.or@gmail.com » en précisant dans l'objet du mail « Appel à consultation – audit externe du projet 112-003-1004 ZG ». Tout dossier incomplet ou envoyé après cette date ne sera pas considéré